

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 27 octobre 2017

**N°222/10/2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 DU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION**

*L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 octobre 2017.*

**Etaient présents** : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 13

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, Aurore KOTHE à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre Antoine LEVI, Véronique LAGARRIGUE à Sophie LARAN, Monique VALAT à Laurence PAGES, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Martial DEJEAN à Thierry DEVILLE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Philippe FASAN à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L5211-39 : « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique... ».

Le rapport d'activité 2016 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal avec la convocation à la présente séance,

Le compte administratif 2016 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération et ses annexes sont tenus à disposition de tout conseiller qui en fait la demande, sous forme papier, à la Direction des Assemblées, conformément à l'article 5, du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance du 30 septembre 2014.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2016 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, tel qu'annexé à la présente délibération.

**PREND ACTE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**06 NOV. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**06 NOV. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 octobre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

